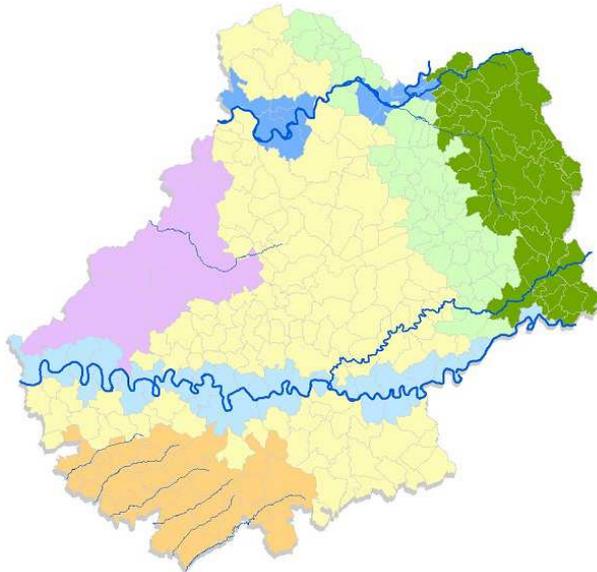


LOT / Élections Législatives

Rencontres des Candidats - 30 et 31 Mai 2017



5 100 exploitations (Recensement Agricole 2010)
dont **2 500** professionnelles (PBS > 25 K€ annuel)

6 100 chefs d'exploitation

30 % de femmes chefs d'exploitation

223 500 Ha SAU (**43 %** du territoire)

80% Montagne - Piémont, **20%** zone déf.

3 200 ETP liés à l'agriculture

800 salariés permanents, **3 200** saisonniers

430 M€ de Chiffre d'Affaires

> **40%** des exploitations sous signe de qualité

> **25%** pratiquent les circuits courts

L'agriculture est un secteur majeur de l'activité dans le département du Lot. Piliers de l'économie, vecteurs d'emplois, garants de territoires vivants et d'un environnement préservé, les agricultrices et les agriculteurs lotois ont entre leurs mains les solutions pour relever les nombreux défis de demain.

Jeunes Agriculteurs et FDSEA appellent les futurs députés du Lot à œuvrer pour :

- Assurer des conditions de vie décentes en milieu rural, en activité et à la retraite.,
 - Faire reconnaître la réalité du métier d'agriculteur d'aujourd'hui,
- Mettre en place les outils assurant plus de compétitivité et de résilience aux aléas,
- Concentrer des moyens à la réussite du défi de renouvellement des générations.

⇒ Pour restaurer le revenu des agriculteurs

Parce-que, pour 100 € de dépenses alimentaires des consommateurs, restauration incluse, la valeur ajoutée en retour aux producteurs n'atteint que 6,20 € (cf. annexe). L'agriculture ne peut plus être la variable d'ajustement des marges des opérateurs. Depuis 15 ans, la guerre des prix entre enseignes de grande distribution, confortée par une politique publique axée sur le pouvoir d'achat a montré ses limites : 70% des dépenses sont consacrés à des produits importés !

Parce-que les distorsions de charges en Europe (ex : coût horaire moyen FRA = 12,40€ / ALL = 7,90€) et la sur-transposition nationale des normes sont destructrices pour l'agriculture française.

Parce-que notre agriculture recule aussi faute d'investissements : eau, bâtiments, énergies, numérique, etc...

Je m'engage à :

- ⇒ Réformer le cadre réglementaire des relations commerciales (LME) pour favoriser une répartition plus équitable de la valeur,
- ⇒ Inverser la logique de construction du prix, et prendre en compte les coûts de production via une contractualisation complète de l'amont à l'aval,
- ⇒ Développer plus encore l'approvisionnement local, notamment pour le secteur de la RHD,
- ⇒ Arrêter la complexification des normes sans concertation ni justification rationnelle,
- ⇒ Limiter le recours au principe de subsidiarité pour réduire les distorsions au sein de l'UE,
- ⇒ Développer une politique d'investissement ambitieuse et la création de réserves en eau.



⇒ Pour assurer le renouvellement des générations

Parce-que le renouvellement des générations est au cœur de nos préoccupations. Dans le département, le nombre d'installations (moins de 30 installations aidées par an) suit une tendance marquée à la baisse. Le constat est d'ailleurs identique pour les installations hors parcours aidé. Au bilan, 2 départs en retraite sur 3 ne sont aujourd'hui pas remplacés.

Parce-que les candidats à l'installation se heurtent à des obstacles toujours plus nombreux et préoccupants : conjoncture défavorable, incertitudes sur les marchés, pression foncière, ou encore procédures administratives très longues et complexes.

Parce-que de nombreux projets d'installation sont aujourd'hui remis en question pour toutes ces raisons. Parce-que, toutefois, plus de 95 % des jeunes qui bénéficient du dispositif d'aide sont encore en activité cinq ans après leur installation.

Je m'engage à :

SIMPLIFIER LES DEMARCHES !

- ⇒ Clarifier, assouplir et simplifier les démarches administratives devenues de plus en plus complexes et lourdes. La complexité administrative de ce dispositif freine encore un certain nombre de jeunes. Nous demandons des réponses rapides aux propositions de simplification remises directement au Ministre de l'Agriculture « *Pour un parcours installation attractif et efficace* » en novembre 2016 ;
- ⇒ Demander le retrait de la procédure d'avenant durant la période d'engagement, devenue inapplicable en l'état,
- ⇒ Solliciter de la souplesse dans la chronologie des étapes imposées.
- ⇒ Elargir encore les modes de financement possibles pour que le jeune puisse se créer un véritable « mur bancaire » en augmentant son potentiel financier,
- ⇒ Conforter l'obligation d'un projet professionnel viable avec un revenu minimum à retirer de l'exploitation : Jeunes Agriculteurs tient à conserver un critère de revenu minimum pour obtenir les aides de l'État,
- ⇒ Travailler sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des futurs retraités agricoles pour les inciter à transmettre leur exploitation à des jeunes et faciliter leur cessation d'activité.

⇒ Pour ancrer la reconnaissance de notre métier

Parce-que l'agriculture de notre territoire repose essentiellement sur des exploitations familiales dirigées par des agriculteurs indépendants et professionnels qui ont la maîtrise de leurs outils et décident de leurs modes de production et de commercialisation. Alors qu'aujourd'hui, un notaire ou un pharmacien possédant quelques terres peut se revendiquer agriculteur et prétendre aux aides PAC sans assurer la gestion ni les travaux de la ferme.

Je m'engage à :

- ⇒ Poser les conditions à l'exercice de la profession d'agriculteur : maîtrise directe ou indirecte de l'outil de production, exercice des fonctions de direction, réalisation d'un volume d'activité minimum, diplôme ou expérience suffisante, inscription dans un registre professionnel, ...
- ⇒ Garantir que seuls les agriculteurs professionnels peuvent être éligibles aux aides PAC,
- ⇒ Reconnaître des droits et obligations spécifiques aux agriculteurs professionnels : protection de l'activité et du patrimoine (garanties), droits de succession, protection sociale revalorisée, contrôles administratifs réalistes, ...
- ⇒ Mettre en place une fiscalité agricole enfin adaptée aux conditions et cycles économiques de notre métier, notamment en matière de gestion des risques.



⇒ Pour développer une agriculture moderne et durable

Parce-que les agriculteurs lotois se sont engagés depuis longtemps, volontairement, pour conforter et développer les atouts de pratiques vertueuses pour la préservation de l'environnement. Champions français des Contrats Territoriaux d'Exploitation dès les années '90, massivement engagés dans des mesures agro-environnementales encore aujourd'hui, les agriculteurs lotois ont démontré leur volonté de préserver les atouts majeurs de notre territoire : biodiversité, qualité de l'eau, diversité des paysages, ...

Pourtant, une frange significative de la société n'a de cesse de stigmatiser les pratiques agricoles : produits phytosanitaires, bien-être animal, irrigation, ...

Les politiques publiques sont inadaptées sinon aberrantes. Le principe de précaution conduit à l'inaction.

Je m'engage à :

- ⇒ Reconnaître l'existant pour que les atouts de nos territoires ne soient pas gommés : herbe, bandes enherbées, biodiversité préservée, qualité de l'eau, ...
- ⇒ Fonder les politiques publiques environnementales sur la culture du résultat. Une écologie pragmatique, basée sur des démarches de progrès pour développer la « croissance verte » et répondre en même temps aux problématiques sociétales,
- ⇒ Réformer la Directive Nitrates pour sortir d'une application normative aberrante, restaurer une approche agronomique pour coller aux réalités de terrain (démarche « Nitrates autrement »)
- ⇒ Privilégier le projet et le contrat à la norme. Proposer des contrats de prestation de services environnementaux aux agriculteurs, notamment pour le stockage du carbone dans les prairies comme moyen de lutte contre le changement climatique,
- ⇒ Introduire un principe d'innovation (évaluation scientifique) dans la Charte de l'Environnement,
- ⇒ Associer la profession agricole -représentative- dans le process d'évaluation des nouvelles réglementations, tel que via le CORENA (Comité pour la Rénovation des Normes en Agriculture).
- ⇒ Soutenir les projets de production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation, éolien ; en termes d'aide à l'investissement et pour leur acceptation sociétale sur notre territoire

⇒ Pour les conditions de vie des retraités agricoles

Parce-que le montant moyen de la retraite des 11 000 retraités lotois, agriculteurs ou conjoints d'exploitants, est inférieur à 700 €/mois. Au niveau national, le montant moyen de la retraite des chefs d'exploitations + RCO pour une carrière complète s'élève à 831 €/mois.

Le reste à vivre des anciens exploitants se réduit comme peau de chagrin d'année en année, sous la conjonction de l'augmentation des coûts de la santé, de l'énergie, des taxes et des impôts. Malgré les complémentaires, les remboursements de certains frais médicaux (optique, dentaire, ...) ne sont que très partiels. Le reste à charge pour le retraité est important.

Depuis quelques années, l'entretien de l'habitat devient de plus en plus difficile à réaliser. Les coûts des travaux d'isolement de l'habitation, de chauffage, etc ... ne sont plus supportables pour certains retraités agricoles, notamment ceux dont l'exploitation n'a pas pu être transmise à un enfant.

La dégradation des conditions de vie accentue l'isolement des personnes âgées et engendre le repli sur soi.

- Faiblesse du montant des retraites et non revalorisation depuis 2013,
- Hausse du coût de l'énergie et de la santé,
- Démantèlement des services médicaux en milieu rural,
- Dématérialisation imposée qui accroît la rupture sociale entre les anciens et les plus jeunes,
- De nombreux retraités agricoles vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Je m'engage à :

- ⇒ Mettre tout en œuvre pour traiter les agriculteurs comme les autres assurés sociaux
- ⇒ Calculer la retraite (des futurs retraités) sur les 25 meilleures années et non plus sur la totalité de la carrière. Aujourd'hui, ce mode de calcul spécifique aux agriculteurs constitue une discrimination.



- ⇒ Rétablir la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs,
- ⇒ Appliquer la loi qui permet d'obtenir des retraites à hauteur de 85 % du SMIC,
- ⇒ Relever le revenu fiscal de référence de 2 000 euros,
- ⇒ Maintenir les services de santé sur les territoires ruraux et avancer vers une prise en charge plus juste de la dépendance,
- ⇒ Confirmer la présence des retraités agricoles au sein des Conseils Départementaux de Citoyenneté et Autonomie.

⇒ Pour dessiner l'agriculture lotoise de 2022... et plus !

Parce-que l'opposition idéologique de modèles agricoles n'a pas de sens : différents modes de production et de mise en marché sont parfois complémentaires au sein d'une seule et même exploitation !

Parce-que la ferme Lot produit, selon les principaux secteurs agricoles, de 2 à 10 fois le potentiel de consommation de la population lotoise !

Jusqu'alors, l'érosion constante de la population agricole avait toujours été compensée par un progrès technico-économique, désormais le potentiel agricole lotois tend à s'infléchir. Menaçant donc le maintien des outils des filières, l'emploi, la qualité des milieux agricoles et naturels et le tissu rural de nos territoires.

Parce-que la qualité de nos productions, les aménités environnementales de nos exploitations et l'image de notre territoire appellent des stratégies pour être mieux valorisés sur les différents marchés.

Je m'engage à :

- ⇒ Prôner le maintien de la diversité de l'agriculture lotoise (et française !) : 'petites' et 'grandes' exploitations, filières longues et circuits courts, agriculture biologique et conventionnelle, ...
- ⇒ Orienter les soutiens et les investissements publics vers le développement durable d'une agriculture de production, professionnelle et moderne donc attractive pour les actifs ruraux de demain,
- ⇒ Défendre un budget PAC ambitieux, avec des mesures simplifiées et adaptées aux enjeux : conforter les aides couplées, appliquer un verdissement pragmatique, restaurer des fonds de mutualisation pour la gestion des risques,...
- ⇒ Conforter le soutien public aux territoires soumis à des contraintes naturelles et spécifiques en préservant le budget ICHN et la reconnaissance de la zone de Piémont,
- ⇒ Lutter contre la fracture numérique, pour fournir des accès et des débits performants dans l'ensemble de nos communes rurales, indispensables à l'exercice de notre métier.

En signant ce document, je m'engage, élu(e) député(e), à œuvrer avec tous les moyens à ma disposition, afin d'atteindre les objectifs des orientations listées ci-avant, dans l'intérêt de l'agriculture et de la vitalité de l'ensemble du territoire de ma circonscription.

M. / Mme

Candidat(e) à l'élection législative pour la 1^{ère} circonscription du Lot

Le 2017

à

Signature

.....